

Autour d'un inventaire du château de Banne dressé en 1639 ...

Par Jean-Gabriel PIETERS

Derrière nos personnages, va apparaître en toile de fond la période historique comprise entre les dernières années du règne de Henri IV et celui, personnel, de Louis XIV (1661), incluant la confusion de la Fronde (1648-1653) et l'esprit de conspiration des Grands et du Parlement de Paris. La scène est celle du passage des valeurs de la noblesse traditionnelle, avec ses responsabilités d'administration familiale et d'ordre social, à l'esprit militaire ambitieux de ses jeunes fils, en attendant un monde économique nouveau et l'administration rigide et vénale du pouvoir royal absolu né des idées de Richelieu.

Le mercredi 6 juillet 1639, à 8 heures du matin, à Barjac, dans la maison et château de feu messire Jacques de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure et baron de Barjac, comparaissent par-devant Anthoine de Ginhoux, sieur de Regnaric, docteur ès droits et commissaire député par la cour du sénéchal de Nîmes, les diverses personnes qu'il y a fait assigner en vertu de ses lettres d'inventorialles.

Né aux environs de 1565, le défunt habitait Barjac, où il est décédé le 4 juin dernier.

Laurent Delauzun, archiviste municipal, nous précise qu'en 1639 le bâtiment en pierre du nouveau château (dit "château des Roure") est achevé et l'aménagement intérieur en cours de réalisation : les plafonds en bois, par exemple. L'œuvre ne sera terminée qu'à l'époque de la visite du duc d'Angoulême en février 1651 et cette "entrevue de Barjac", destinée à unir tous les ennemis de Mazarin, sera un grand évènement pour lequel la municipalité enverra un exprès à Villefort et aux Vans pour acheter six paires de perdrix...

Le comte du Roure est mort dans l'ancien château, connu sous le nom de "castel des sieurs de Barjac". Il l'avait acquis le 22 avril 1608 de son cousin homonyme Jacques du Roure de Beauvoir, en même temps que "la moitié et la moitié de l'autre moitié" de la baronnie de Barjac : ce dernier, un cadet, les tenait de Gabrielle de Sautel, sa première femme, épousée le 4 janvier 1601. La vente "à son germain et chef de famille" s'est faite pour la somme de 36 000 livres, payée en partie au moyen de la terre et juridiction de Pazeman (Pazanan). C'est lors de tels moments que nous pouvons vraiment ressentir l'éloignement entre les petits seigneurs du Roure (protestants) - des hobereaux inquiets de leur avenir - et les représentants de la branche principale de la famille, celle où se créent les grands seigneurs, les gentilshommes de la chambre et les favoris des rois, ceux qui connaissent une vie agréable malgré les vicissitudes du temps.

Qui donc était le disparu ? – l'un des rares grands seigneurs du Languedoc. Nous avons lu minutieusement (et corrigé) bien des auteurs avant de pouvoir raisonnablement le présenter comme baron de Banne, de Barjac, de Grisac, seigneur des Vans, de Verfeuil, de Bellegarde de Randon, marquis de Grisac ; comte du Roure par lettres patentes d'érection du roi Henri IV de l'an 1608 (en faveur du baron du Roure, de Grisac et de Randon) ; gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cent hommes d'armes ⁽¹⁾, colonel de cavalerie, maréchal de camp peut-être. Jacques de Grimoard avait épousé l'héritière de la branche cadette des anciens vicomtes de Polignac, l'aînée étant représentée par les marquis de Chalencon, ducs de Polignac.

⁽¹⁾ Titre honorifique créé par le roi Charles V en octobre 1367 à l'occasion de la levée de 600 hommes d'armes résidant en Languedoc et chargés, aux frais des communes, de garder le royaume. Le feu comte du Roure s'en qualifie volontiers, par exemple dans un acte notarié du 23 octobre 1619 : ... *chivallier de l'ordre du roy capitaine de cinquante hommes d'armes Seigneur et baron de Grisac Verfuel Bane et Barjac.*

On se contentera de signaler que les Ginhoux sont sieurs du clos de Bouc et du mas de Régner, fiefs dépendant de l'évêque d'Uzès. Ces lieux sont situés au sud de Saint-Ambroix, où les Ginhoux figurent de longue date parmi les notables de la cité.

- Comparait d'abord *noble Justin de Mirmand seigneur du Fau et d'Aguzac baillif en la comté du Roure*. Il est assisté de **dame Jacqueline de Montlort**, veuve du feu comte. Celle-ci l'a constitué son procureur.

Pour le profit de notre narration, quelques précisions historiques vont s'avérer nécessaires ; nous les avons recueillies aux meilleures sources, croyons-nous, et recoupées le mieux qu'il nous a été possible.

Jacqueline est la fille de Raymond de Mourmoiron, comte de Montlaur ⁽²⁾, marquis de Maubec, baron de Modène et d'Aubenas, et de Marie de Maugiron, sa seconde épouse ; le 27 juillet 1599, la voici mariée avec le fils d'Antoine de Grimoard de Beauvoir, baron du Roure, de Banne et de Grisac / et de Claudine de La Fare-Montclar.

Par son dernier testament du 12 janvier 1637, reçu Pagès, notaire royal au mandement de Banne, Jacques de Grimoard institue héritière universelle la dame comtesse sa femme pour jouir de ses biens sa vie durant, à la charge de les remettre à *messire Sipion de Grimoard de Beauvoir comte du Roure*, leur fils unique, né au château de Banne le 10 mai 1611. Mirmand a déclaré auprès de la cour du sénéchal que la dame n'accepte l'héritage que sous bénéfice d'inventaire, n'entendant pas confondre ses biens et droits propres ni ceux de son fils avec ceux du disparu et, en conséquence, a requis inventaire.

- Ont été assignées *dame Jeanne Duroure femme de messire Jaques d'Audibert de Lussan et dame Françoise Duroure femme de messire Georges de Vogue*, filles du feu seigneur et de la dame comtesse.

Jacques d'Audibert de Lussan, seigneur de Lussan, baron de Valcrose, seigneur de Saint André d'Olérargues et de Saint Marcel de Carreiret, avait épousé, le 20 juillet 1628, Jeanne de Beauvoir du Roure. De même, Georges de Vogué, seigneur de Vogué, Rochedolombe, Saint Maurice, la Chapelle, Saint Germain, colonel d'infanterie, mestre de camp des armées du roi (1632), avait épousé, le 1er octobre 1635, Françoise de Grimoard de Beauvoir du Roure.

Me Guilhaumes Biscarrat, ancien notaire de Barjac, comparait au nom de Georges de Vogué et rappelle que Françoise du Roure revendique un supplément sur les biens de son feu père ainsi que l'entier paiement de sa dot. Personne ne se présente pour les sieur de Lussan et dame du Roure mariés.

- Comparait encore Me Thomas Bellet, notaire royal, au nom de Louis Bauzon, directeur et administrateur de *damoizelle Jaquelline de Leaugiere* et de *Grabielle de Leaugiere*, filles de feu messire Anne(t) de Borne, dont le nom est laissé en blanc dans l'acte ⁽³⁾, et de feu dame Gabrielle du Roure, autre fille du défunt.

Jacqueline de Borne, bien connue de nos lecteurs, est alors âgée d'environ 13 ans ; elle porte ici le nom du fief de Leaugière *alias* Leugières, Laugières, Logères etc. : un mas situé dans la paroisse de Joannas, près de Largentière.

Quant à Anne(t) de Borne, seigneur de Naves et de Mirandol, il est le fils de Claude de Borne, second époux de Marie de Naves. Marie était veuve depuis 1586 d'Antoine de Molette de Morangiès, qu'elle avait épousé le 9 février 1579. Et Antoine était fils de Louis de Molette de Morangiès et de Françoise de Beauvoir du Roure. Louis fut tué par les religionnaires en 1581 à la défense de la Garde-Guérin.

⁽²⁾ Selon l'Armorial du Vivarais, il adopta l'orthographe "Montlor" pour se distinguer des autres branches de la famille.

⁽³⁾ Plus qu'à un décès, sur lequel nous manquent personnellement les éléments, on songe ici à une proscription, motivée par sa fuite (à l'étranger ?) et son exclusion de l'amnistie que Louis XIII accorda en 1633 à ceux qui s'étaient levés militairement contre Richelieu, donc contre le roi et l'État. Anne(t) de Borne avait participé à la folle équipée de Montmorency et de Lestrangé (1632) qui, arrêtés, y laissèrent leur tête.

Anne(t) de Borne avait épousé le 25 octobre 1625, au château de Banne (*Bellon, notaire*), Gabrielle de Grimoard de Beauvoir du Roure, fille de messire Jacques, premier comte du Roure et de Jacqueline de Montlaur, qui y faisaient le plus souvent résidence [Gabrielle se trouvait alors veuve de messire Christophe d'Audibert de Lussan, seigneur de "Valargues"⁽⁴⁾, qu'elle avait épousé le 2 août 1621]. Le contrat de Gabrielle avait été signé à Naves le 20 octobre et prévoyait une dot de 64 500 livres, dont 35 000 plus 15 000 pour les droits de légitime paternel et maternel et 12 500 pour les biens de son premier mariage ; le fiancé s'engageait à donner 10 000 livres pour bagues et bijoux. Auparavant, le 18 juillet 1624, Annet de Borne, seigneur de Balazuc et de Laugères, et Gabrielle de Vesc - qu'il avait épousée en 1583 - avaient assuré, faute de descendance, à leur neveu Anne(t) l'universalité de leurs biens ; le même jour, Marie de Naves avait agi pareillement en faveur de son fils.

Des deux enfants nés de cette union d'Annet et de Gabrielle, seule va survivre Jacqueline de Borne de Laugères, dame de la Borie et Balazuc, qui signe *Leugères*. Elle sera mariée en premières noces, le 8 février 1643, à haut et puissant seigneur messire Charles de La Fare, marquis de La Fare-Montclar, lequel deviendra, par ce mariage, seigneur de Naves, des Vans etc. Blessé devant Gérone, hospitalisé aux Vans dans la maison des apothicaires Chambon, le marquis y mourra le 19 février 1654. Jacqueline épousera alors en 1664 son propre oncle, Scipion de Grimoard de Beauvoir, deuxième comte du Roure, l'héritier dont il est question dans notre récit ; celui-ci décèdera en 1669. Jacqueline de Borne de Laugères, comtesse douairière de Grimoard de Beauvoir du Roure, fera enregistrer ses armes à l'Armorial de 1696 : *d'or à un ours rampant de sable, armé de gueules*. Elle finira ses jours en 1712 à l'âge de 86 ans. Une rue de Naves porte son nom depuis 1988.

- Revenons à l'inventaire lui-même. Divers créanciers du feu seigneur comte ont été assignés (suivant l'usage du temps il y en a un assez bon nombre !), parmi lesquels figurent Me Pierre Faget, notaire royal, Claude Robert, sieur de Malbousquet et Nohel de Lahondès, apothicaire de la ville des Vans ; tous trois se font représenter par des notaires alors que personne ne se manifeste au nom des autres créanciers.

- Comparait enfin Me Benjamin Chabert, notaire royal de St Ambroix et viguier en la comté du Roure, pour et au nom de **messire Scipion de Grimoard de Beauvoir comte du Roure** *qui est aux Itallyes pour le service du roy en la conduite de deux regimens l'un de cavallerie & l'autre d'infanterie*. Il remonte que le seigneur comte a beaucoup de droits dans les biens du seigneur son père, tant en vertu de la *donnation* [paternelle de la moitié des biens] *contenue au mariage dud deffunt avec lad dame contesse du Roure qu'en vertu des subztitutions en sa faveur par les dispoztions & testamentz des [anestres et] predecesseurs seigneurs du Roure et Grisac* ; ces droits ne sauraient être confondus avec l'héritage à inventorier.

La gloire d'avoir un pape parmi ses ancêtres

Me Chabert vient de nous introduire dans l'univers des substitutions testamentaires minutieusement prévues de longue date par d'illustres ancêtres, par exemple le cardinal Anglic Grimoard, héritier universel de son père Guillem Grimoard II (env. 1285-1366). Il s'agit par là d'assurer la transmission de leurs domaines féodaux de Grisac (ou Grizac) etc. en Cèvennes et de maintenir le souvenir de leur race, à charge de relever le nom et les armes des Grimoard, qui sont de gueules au chef emmanché d'or de quatre pièces.

Ce programme est d'abord réalisé par l'avant-dernier pape d'Avignon, Urbain V (Guillaume Grimoard, second fils⁽⁵⁾ de Guillem Grimoard II et souverain pontife de 1362 à 1370) par sa bulle pontificale du 3 avril 1367. Ce jour-là, Urbain V songe en effet à ramener (prématurément) la papauté à Rome : la cour papale quittera Avignon le 30 du même mois et s'embarquera pour l'Italie le 19 mai. Régplant ses affaires, et notamment la dévolution de l'héritage familial, il transmet sa part d'héritage et de biens à son neveu Raimond de Montaut, qualifié de *nepotem suum unicum*, à charge pour lui de porter désormais le titre, le nom, les armes et insignes des Grimoard ; dès lors "Raymond Grimoard" prend le titre de seigneur de Grizac, Bellegarde, Grosviala, Montbel etc. Le pape autorise aussi son

⁽⁴⁾ Le prieuré de Vallérargues était sous le patronage de saint Christol.

⁽⁵⁾ Étienne (de Grizac), le fils aîné, était mort vers 1345.

frère Anglic, *Anglicus* ⁽⁶⁾ à disposer de sa propre part d'héritage comme il l'entend ; de fait, Anglic poursuit ses acquisitions et va gérer l'ensemble du domaine familial jusqu'à son décès.

Le cardinal Anglic réalise la transmission de sa part d'héritage au moyen de ses trois testaments dont le dernier est passé le 11 avril 1388 (avec codicille le 14) par-devant Bertrand *de Cazis*, notaire avignonnais. Raymond de Montaud étant décédé en 1374, tous les biens familiaux vont ainsi se retrouver réunis sur la tête de "Grimoard Grimoard *alias* Senhoret", héritier mâle substitué. Cependant à la mort de ce dernier, survenue après 1436, ce patrimoine va éclater ...

La succession d'Anglic, disparu le 16 avril 1388, ne sera finalement réglée que le 17 juin 1493 par transaction intervenue entre deux ayants droit : Urbaine Grimoard (qui continue la branche aînée des Grimoard) et Jean de Pierre, baron de Ganges et Pierrefort. La postérité d'Urbaine, comtesse de Beauvoir du Roure, possèdera effectivement jusqu'à la fin du XVIII^e siècle les baronnies cévenoles de Grisac, Bellegarde, Bédouès et Montbel de Randon.

La lignée masculine des seigneurs de Grisac venant à manquer, Urbaine s'était retrouvée héritière de sa maison, selon la volonté du cardinal. À titre de dernière descendante en ligne directe des Grimoard, elle porte à son tour ses biens, son nom et ses armes au comte du Roure, son mari ; depuis lors, la maison du Roure prend le nom de Grimoard du Roure, possède la seigneurie de Grisac et associe dans ses armoiries celles de Grimoard, du Roure et de Beauvoir.

Au château de Barjac

Le lundi matin 11 juillet, nous voici au vieux château de Barjac pour procéder à l'inventaire. Des experts ont été nommés : Pierre de Bary, menuisier de Saint Ambroix ; Anthoine Malignon, de Saint André de Cruzières et un menuisier de Barjac prénommé Gabriel.

On commence par inventorier la salle basse, où l'on trouve : une vieille tapisserie de Bergame ⁽⁶⁾, un dressoir, une table, *doutze escabeaux d ung siege*, deux bancs longs garnis d'un cadis vert, un lit garni de toile de *Rouhan*, trois coffres dans lesquels se trouvent certains habits de la dame comtesse et des demoiselles de Leaugière ; tous les susdits meubles sont en noyer.

Nous montons ensuite à la première chambre, qui renferme : un lit à buffet (: lit clos), un autre lit, une petite table, deux *chères garnies d ouvraige* (de tapisserie faite par les dames de la maison), deux petits landiers fer. Dans une chambre proche servant de garde-robe : deux garde-robes en noyer contenant des confitures, un coffre contenant les habits du défunt ; un autre coffre rempli de *linseulz*, serviettes et nappes. Les habits consistent en manteau, pourpoint, chausses, bas *drapt gris de Morou* ; autre *habit de sarge de Nisme colleur* et huit chemises [toile] de *Rohan*.

Le mobilier de la chambre où couche la dame comtesse se compose de trois lits dont un à buffet, six *chères garnies* de cadis vert, une table avec son tapis de *mouquette*, six escabeaux et deux *petitz landiers fer avec deux pommes de locton*.

Le contenu des greniers et de la cave ne nous intéresse guère plus que celui de la cuisine, à l'exception peut-être de trois *brochés appellées astés* de fer. En Languedoc, l'aste ou haste (*asta*) est une broche pour faire rôtir les viandes, l'astelier ou hâtier (*astièra*) un grand chenet à crans pour mettre plusieurs broches.

De nos jours, subsiste encore, sur la façade sud du castel, la porte des cuisines, vaguement éclairées par de hautes et étroites fenêtres.

Le sieur du Fau, procureur de Jacqueline de Montlaur, requiert alors de poursuivre l'inventaire au château de Banne, où se trouvent d'autres meubles et *les archives des papiers & documantz*, mais on attendra pour cela le retour d'Italie du nouveau comte du Roure, à qui sa mère *a despeche exprés pour l obligér a s en venir en l ocurance presante*.

Au château de Banne

⁽⁶⁾ La Chronique romane de Montpellier l'appelle Engles, c'est-à-dire Anglais, traduction exacte d'*Anglicus*.

⁽⁶⁾ Tapisserie "bon marché" tirant son nom de cette ville d'Italie.

Le mercredi matin 3 août, dans la salle grande du château de Banne, comparaissent Benjamin Chabert assisté cette fois de messire Scipion de Grimoard ; Jacques d'Audibert de Lussan et Georges de Vogué, maîtres des biens dotaux des deux filles survivantes du défunt ; le représentant des demoiselles de Leaugière ; Pierre Faget, sieur du Curtil, fils et procureur du notaire, et aussi procureur du sieur de Malbousquet son beau-frère ⁽⁷⁾ ; enfin Anthoine Cassanhes, de Banne, tant en son nom que de celui de certains créanciers.

Étant allés à la **salle basse** du château - donc demeurant au premier niveau - ont été trouvées une table en noyer, deux escabelles longues et deux petites escabelles *d ung siege* du même bois
Et à la **chambre basse** joignant ladite salle : un bois de lit en noyer
À la **chapelle** joignante : un devant d'autel de toile avec deux nappes
Et au **membre dernier la chapelle** : un bois de lit
Et à la **cuisine basse** : deux grands landiers de fer et une grande table de cuisine en noyer
Et à la **riere cuizine** : deux chaudrons cuivre, une poêle à frire, deux *brochés astés* de fer et une cuve pour faire la lessive
À l'**office**, membre joignant ladite cuisine : une pastière de noyer pour pétrir le pain
Et au **grand cabinet** proche de ladite cuisine : deux grandes caisses en sapin pour tenir le pain et un grand garde-robe vieux, qui est vide
Et au membre appelé la **patoulhariè**, qui joint ladite cuisine : douze plats et douze assiettes d'étain, un lave-mains avec son *ey guierre*, quatre chandeliers d'étain, une *liche fritte*, deux poêles de fer : grande et petite
Et au membre appelé la **soumelliarié** joignant ladite cuisine : trois bouteilles de verre et une table attachée à la muraille.
Et à l'autre membre joignant le précédent : une caisse de bois, vide.

La compagnie monte alors au second niveau et entre dans la **grande salle se trouvant sur les cuisines** ; on y découvre : une *temte de tapisserie de cuir dorre* ⁽⁸⁾, une table *a rellongés*, un dresseoir en noyer, une *doutzaine de cherés garniés de canevas* et deux grands bancs longs garnis de cadis.

À la **chambre du bout de ladite salle** : un lit en noyer avec son *courtinaige* [et] rideaux de *sarge jaune ou fulhemorte*
Le **garde-robe d illec joignant** est vide
À la **grande chambre** qui joint ladite grande salle : un lit en noyer et une table
Et à l'**autre chambre d'illec** joignant : un bois de lit
Et au **garde-robe dernier lad antichambre** : un garde-robe en noyer avec armoirés ⁽⁹⁾

Nous passons maintenant au niveau supérieur.

À **ladite chambre qui est au-dessus la grande chambre** : un bois de lit
Et au **garde-robe d illec joignant** : rien
Et à la **petite chambre** qui est entre le *gualatas* et la **chambre du comung** : rien
Au membre appelé *gualatas* sur la grande salle : un coffre de noyer contenant dix-huit *linseulz thoille de maizon*, une douzaine de nappes et quatre douzaines de serviettes
Et au **greniér dud gualatas** : six *salmées de thouzelle*
Et à la **chambre quy est au bout dud galatas** *respondant a la chambre du bout de la salle* : un garde-robe de noyer vide
Et à la **petite salle** : une table en noyer, deux grands bancs garnis de cadis vert, une *doutzaine de petitz escabeaux d ung siege* en noyer, deux petits landiers de fer

⁽⁷⁾ Pierre de Faget, écuyer, régent général aux terres du seigneur de Chambonnas, avait épousé, le 9 juin 1619, Jeanne de Robert, fille de Pierre Robert, sieur de Châteauvieux, habitant les Vans, et de Jeanne de Gras, de la famille des sieurs de la *Teuillière*, de Saint Sauveur de Cruznières ; le mariage eut lieu en présence (entre autres) de Jacqueline de Montlor et de Jacques de Beauvoir de Grimoard, comte du Roure. Claude Robert, frère de Jeanne, avait épousé Louise d'Illeire, fille de Jean d'Illeire et de Louise Dupuy, des Vans.

⁽⁸⁾ Tenture ; le mot provient de la réfection, dès 1538, de l'ancien français *tendeüre*, dérivant de *tendre*, d'après *tente*. La tenture est l'ensemble des éléments destinés à décorer les murs d'une pièce, d'une salle, ... elle est formée d'une suite de tapisseries, de pièces de cuir gaufré, etc.

⁽⁹⁾ Le mot (qui s'écrit au masculin) désigne chaque compartiment du meuble - ou cavité - que ferme une porte.

Et d illec estre alles a la **chambre ou couchoit le deffunt** qui est contre la chambre du comung : un lit de noyer avec un *garnimant fustaine blanc*

Et a la **riere chambre** d illec joignant qui est au dessus la chapelle⁽¹⁰⁾ : un lit et une petite table (en noyer)

Et à la **chambre apelee chambre jaune** qui est au dessus de la petite salle⁽¹¹⁾ : un lit avec *ung garnimant* de cadis vert

Et au **garde-robe** d illec joignant : rien

Et à une **autre chambre** qui est tout contre d ung autre costé la susd : un bois de lit

Et à une **autre chambre** qui est tout contre lad chambre jaune : un bois de lit.

Sans différer, nous revenons au premier niveau pour inventorier le **grenier quy joint la cuizine** ; il contient : quatre salmées d’avoine, cinq de *paumouille*, cinq de *bled seigle ou consegal* et deux d’*espeautte*.

Puis, descendant aux **caves** dudit château, on y trouve deux *cuvés tinalz coullant checung environ cinq a six muictz*, douze tonneaux contenant chacun environ deux muids et dix *bouttes tenans une portant l autre trois charges y en aiant deux ramplies de vin*.

Au **cabinet le plus bas de la grande tour** sont deux *pilles de pierre tenans checune une charge vuide*

Enfin au **carnier** (du premier niveau) : *ung lard ou partye d icelluy pezzant environ demy quintal*.

En hommage au docteur Christian Tardieu, nous ne ferons aucun commentaire à propos de la situation des lieux qui viennent d’être évoqués, lui laissant l’initiative d’exploiter (s’il le juge approprié) ces éléments de recherche, que nous croyons inédits.

Le lecteur n’aura pas manqué de se rendre compte du manque de luxe de l’ameublement. Quant au château lui-même, faute d’éléments nouveaux, nous nous en tiendrons à la narration, bien connue, faite à la fin du XVIII^e siècle par le notaire Fabrégat : *les traces de mines qu’on a fait jouer en tous sens pour en établir les assises, l’architecture des fenêtres à croisilles, les tours recouvertes en briques de couleur ne permettent pas d’en faire remonter bien haut la fondation, sans doute à la fin du XVI^e siècle* (comprendre : sa fondation par les Roure, son origine étant médiévale).

Inventaire des archives seigneuriales et familiales

Notre attention va être maintenant sollicitée par l’inventaire des papiers de famille et des titres de propriété. Ils sont importants pour différents motifs, à commencer par leur abondance car si l’inventaire entier contient 31 feuillets écrits recto verso, celui des papiers couvre à lui seul 11 pages et demie ; de plus, au point de vue généalogique, il permet de rectifier bien des erreurs, en particulier en ce qui concerne la famille du Roure.

Que vont devenir ces papiers ? Ils quitteront Banne pour le donjon-citadelle du vieux château de Barjac, où un local sera aménagé pour eux en vertu de la convention passée le 4 avril 1777 entre Jean Guez procureur-fondé du comte et le maçon chargé des travaux, à terminer avant le 24 juin. L’état de la *depance faite a Bane pour aller chercher les titres des archives et autres effets pour estre portés au chateau de Barjac* précise que M. Guez a prié M. Desaires de venir avec lui pour être présent à la vérification des titres, ainsi que Guez fils “pour écrire et aider”. L’état de la dépense mentionne celle d’un menuisier et d’un serrurier *pour demonter et deferrer les armoires et portes d’iceux ... le fil eguilles fisselles lors de l emballage et une main de grand papier ... quatre charetées des papiers et autres effets en deux voyages*. L’opération se déroulera des 15 au 18 septembre et coûtera 96 livres 19 sols auxquels on doit ajouter les 250 livres des travaux du nouveau local. Et le 13 octobre, la comtesse du Roure pourra écrire à M. Guez : *Je suis bien aise de sçavoir les archives établies à Barjac*. Avec le recul, qu’en pensons-nous ?

⁽¹⁰⁾ Cette description semble confirmer l’emplacement “classique” de la chapelle, que les historiens situent au second niveau alors que notre texte l’établit au rez-de-chaussée...

⁽¹¹⁾ Cette désignation nous interroge : serions-nous maintenant au niveau de pièces aménagées sous les combles ?

En “1792”, des (gardes nationaux ?) séditionnels y auraient mis le feu. On connaît la tentative du 18 avril, repoussée par la municipalité et la force armée, où ne disparut qu’une seule liasse de papiers
(12).

Les choses ont dû s’arrêter là, quoique le 23, les murs du jardin de Jean Guez, notaire et ancien intendant (protestant) du comte du Roure, furent démolis ainsi que ceux de la basse-cour de la maison du comte ; la servante de Guez fut même “battue”. Nous n’allons pas débattre les raisons d’agir des uns et des autres (13) mais “ce sont là les *prémises* qui aboutiront à l’investissement du fort de Banne, occupé par les gendarmes et les soldats, le 7 juillet 1792 à 11 heures du matin” (ainsi l’écrit François Rouvière).

Il ne serait pas impossible que ces archives se trouvent actuellement en possession de descendants de la famille : c’est une affaire à suivre.

**

*

Étant allés dans le *grand cabinet dud deffunt voulté & fait ouverture d icelluy y ont esté trouvés les papiers suivants*. Voilà donc désignée la pièce où se trouve une partie des archives, vraisemblablement au rez-de-chaussée où, comme nous l’avons vu, se trouvait un autre grand cabinet proche de la cuisine. Une quittance de travaux de serrurerie du 29 novembre 1772 concerne en partie la porte des archives. Nous verrons que l’autre partie se trouve dans le *cabinet dud deffunt quy est au bout de la petite salle*.

Dans le cadre de cet article, s’il est impossible de passer en revue l’ensemble des items - cela n’intéresserait d’ailleurs que les spécialistes - nous soulignerons certains points intéressants croisant nos propres recherches, car il faut garder à l’esprit que le contenu de ce qui va être énuméré n’est pas détaillé.

L’inventaire s’intéresse en premier lieu à divers sacs, dont chacun est *intitullé au dessus sur son cartel* (14) en fonction de ce qu’il renferme. Ainsi :

- *testamans mariages antiens ... baud (baux) vieux achepts eschanges et recognoissances ...*
... [tiltres pour] Saint Salveur & Saint Andrè de Crugieres ... Recognoissances & tiltres du mandement de Malbosc ... St Brès ... tiltres pour les Vans mandement de Naves & leurs paroisses ...

Claude de Beauvoir, le prieur apostat des Vans, en est devenu seigneur avant 1576 dans des conditions douteuses ; il a acquis avant 1567 Saint André de Cruzeières aux dépens de la commanderie de Jalès : les contestations avec le commandeur se poursuivront jusqu’à la Révolution. Nous avons découvert (15) que le roi Henri IV a vendu en 1596 à M. le comte du Roure la cinquième partie de la juridiction haute, moyenne et basse qu’il possédait au mandement de Naves et à la ville des Vans ; pour cette raison, ainsi que *par l erection de sa baronie de Roure en comté ou lesd terres sont comprises*, tous les coseigneurs du mandement de Naves et des Vans doivent lui faire hommage. De même a été vendue, par un autre acte de 1596, la huitième partie de la juridiction et autres droits appartenant au roi au mandement de Banne. Par son testament du 16 février 1604 passé à Saint André de Cruzeières, Claude du Roure institue son neveu Jacques Grimoard de Beauvoir légataire universel ; il l’avait auparavant associé à ses affaires.

- *... baronye de Barjac ... recognoissances pour St Ambroix ... tiltres pour les parroisses de Robiac*

(12) François ROUVIERE, Histoire de la Révolution française dans le Gard, tome II p. 245 ; il se réfère aux AD 30, cote L 415 (ex L 8 71 : “Incendies des châteaux”) où nous n’avons cependant rien trouvé, ni sous d’autres cotes.

(13) Voir là-dessus F. ROUVIERE, ouvrage cité, pp. 266, 281, 283-284, 352 et 353.

(14) Étiquette ; le mot vient de l’italien *cartello*, affiche, dérivé de *carta*, papier / papier par lequel on provoquait quelqu’un en duel.

(15) AD 30, A 5, Inventaire général, fait au XVIIIe siècle, des titres de la sénéchaussée de Nîmes : dénominations, actes ramassés, 5644 (5645 inventorie la copie des lettres d’érection en comté de la baronnie du Roure).

◇ **Saint Ambroix**, ville huguenote ...

Les inquiétudes s'y font jour depuis 1603, époque où une ordonnance d'Henri IV concerne la cession par le seigneur évêque d'Uzès de sa juridiction de Saint Ambroix au baron du Roure *en haine de la profession des habitants de la R. P. R.*, renvoyant ces derniers devant le parlement siégeant à Castres. La procédure des consuls expose que la ville se compose de 600 à 700 familles, toutes de la R. P. R. et que le baron du Roure, comme ses prédécesseurs, s'est toujours montré leur ennemi capital.

Cette ville est fort importante, attendu qu'elle fait frontière avec les églises des Cévennes *et que led sieur du Roure y mettra un collège de Jésuites et les traitera à la façon que led sieur de Montlord a traité ceux de la religion d'Aubenas qui sont contraints d'abandonner leur ville, maisons et biens à raison de la persécution*. Il y a dans ce discours quelque confusion avec Louis de Modène, le père de Jacqueline de Montlaur, sa fille aînée, lequel en 1600 avait obtenu l'établissement à Aubenas d'un collège de Jésuites, avant de mourir accidentellement en 1604 ; ce collège allait-il continuer avec l'héritière présumée et son mari, le baron du Roure, avec qui les Jésuites avaient pris langue, disant de lui : *il a plus de piété et de prudence que son beau-père ... il n'épargnera aucune dépense pour élever un collège et le munir du nécessaire ?* Cependant les espoirs du trop précocement titré "comte de Montlaur et marquis de Maubec" s'envoleront le 24 août 1607 avec un arrêt du parlement de Paris, désignant Marie, la puînée - et non Jacqueline - comme héritière du comté de Montlaur⁽¹⁶⁾.

Saint Ambroix veut se donner au roi, "qui tient immédiatement de Dieu le pouvoir qu'il a sur son peuple", plutôt que de souffrir cette transaction, pire encore que le fait de demeurer les sujets de l'évêque. Cela n'exclut pas un certain opportunisme vis-à-vis du comte, comme en 1625 (où on lui offre un présent d'huile et de chapons) ou en 1646 : *il serait à propos pour le rang et grade qu'il possède en cette province de lui députer [à Barjac] de la part de cette communauté pour lui offrir et rendre nos devoirs et pour de plus lui témoigner nos affections lui faire présent de quelque chose qui sera jugé lui être agréable* (un lard gras pesant 70 livres et quatre cannes de bonne huile d'olive recueillie en la présente ville, soit un coût de 34 livres, plus 16 sous pour le transport).

◇ Le nouveau comte du Roure reconnaîtra le 17 octobre 1640 à l'évêque d'Uzès *le chateau forteresse et juridiction de Robiac avec les vilages en dependans censes cars & quins* (: revenus de cueillette) *indivize avec noble Ysac de Peyramales ... en ayant fait homage le baiser de pais intervenans preste le serment de fidelite ... et de randre led chateau aud seigneur evesque quy en randra les clefs ...* Ce devoir de reconnaissance remonte à 1209 : il concernait alors Bertrand, comte d'Alès.

◇ De son côté, Jacques de Beauvoir avait reconnu le 22 mai 1608 à l'évêque d'Uzès *la troizieme partie de la terre de Rochesadoulhe ... indivize avec le sieur de Portes et le sieur de Viala*.

◇ La demi part de coseigneurie de Castillon détenue par la famille de Banne est passée par alliance à la famille de Beauvoir du Roure avant 1494⁽¹⁷⁾.

• Après les sacs, on dénombre les terriers de reconnaissances, dont le plus ancien : celui de la baronnie du Roure date de 1310. Dans le cabinet se trouvent enfin *deux coffres de bahuc ramplis de papiers vieux et autres sans estre rangés*.

La compagnie se rend alors au troisième niveau, dans le **cabinet du défunt**.

◇ On y trouve le contrat de mariage de Claude de Beauvoir et Florette de Porcelet, passé le 28 août 1520 devant Laurent Bellon et Jean Compan, notaires ; celui de Bernard du Chailar, seigneur de Ville, et Jeanne du Roure, du 16 septembre 1582, reçu par Maurice Chambon, notaire des Vans ; celui de François de Castrevieille et Gabrielle de Borne (fille de feu Claude de Borne et de Marie de Naves, seigneur et dame de Mirandol / et sœur d'Annet de Borne) du 31 janvier 1629 reçu par Molier, notaire ; et celui de Christofle D'Audibert de Lussan avec Gabrielle du Roure du 2 août 1620 reçu par

⁽¹⁶⁾ On se reportera là-dessus aux pp. 54 à 60 de l'ouvrage de Christian Tardieu sur les seigneurs de Banne.

⁽¹⁷⁾ André THOMAS, La vallée de la Ganière ..., p. 72.

Peyric, notaire.

◇ Suit un contrat d'accord et de transaction passé le 26 février 1620 entre le feu comte et Catherine Henriette, duchesse de Guise et de Joyeuse. Cet instrument concerne la part et les droits qu'il avait à Saint André de Cruzières et à Banne, ainsi que d'autres droits seigneuriaux. Par ce contrat, le comte baille à la dame la part qu'il possède à Alzon et en la juridiction et mandement de Saint Sauveur, *chateau & mazure d icelluy*, sans y comprendre le mas de la Teulière et de Veneyrargues... Le feu comte avait précisément obtenu, le 1er juin 1613, un jugement contre les habitants de Saint Estienne de Sermentin concernant le tènement et terroir de Veneyrargues (*Isaac Duvillar, notaire*) ...

◇ Suit encore le testament de Cebille de Deaux, *femme* de Guiraud des Gardies, sieur de Fontarèches, du 18 avril 1430, reçu par le notaire Servedy. Cet acte nous évoque ses possessions de Saint Ambroix et de Saint Brès, Sibille de Deaux étant fille et héritière de Pierre de Guillafred dit de Deaux (du château de Saint Ambroix) et de Douce de Chateaufieux. Dans un manuscrit concernant le prieuré de Bonnevaux ("refonte" de terrier effectuée vers 1750), il est dit que *le 8 octobre 1352/1353, le prieur Pierre de Bane et le chevalier Pierre de Guillaferf/Guilaferet (Guillafred), seigneur des châteaux de Saint Brès, de Castilhon et de Banes, font un échange. Guillaferf cède au prieuré le 40e de la 16e partie de la juridiction sur le château et le mandement de Banes, et il reçoit la moitié de tout le mas de Mentaresses, situé dans la juridiction de Banes.*

Le notaire, Bernard de Villar (AD 30, 2 E 14 832), enregistre en 1406 et 1407 les procurations données par *Cécile/Cibille de Guilafred alias de Deaux* à son beau-père Guillaume des Gardies, sieur de Fontarèches, et à son époux Guiraud des Gardies pour vaquer à ses affaires. Le dernier février 1412, Guiraud achète "une maison avec son soutoul" dans le fort vieux de Saint Ambroix, qui confronte avec le verger du seigneur évêque d'Uzès et la maison, cours et courtils "appelés de Blauzac" ⁽¹⁸⁾ qu'il tient au nom de sa femme (*Raymond de Saint Genies, notaire*). Le tout, dénommé *cazal de maison*, figure au compoix de 1659 dans les biens prétendus nobles du comte du Roure : il confronte du couchant le rocher du château, du nord la muraille [antique] de la ville, le passage de la Gardette entre deux et contient 46 cannes (182 m²). Estimé 40 livres dans la Recherche générale de 1549, ce montant est ramené à 25 dans la *Réduction* de 1552 ... arrenté dès avant 1592 (*André Roux, notaire*) puis notamment en 1613 et 1617 pour 3 cannes d'huile d'olive chaque année (*Jean Chastanier, notaire*) ... finalement inféodé à un simple particulier en 1686 sous l'albergue de 30 sols (*Pagès, notaire*), l'ensemble sera progressivement démantelé, quoique figurant encore en 1711 parmi les Biens nobles.

Le 17 octobre 1640, Scipion du Roure reconnaîtra à l'évêque d'Uzès (*Chabert, notaire*) ses possessions de Saint Ambroix et celles de Saint Jean de Maruéjols, promettant de lui restituer ce qui aurait pu lui être usurpé et féodalement reconnu à tort à Jacques de Grimoard, son père.

On a justement pu suivre avec intérêt (La Viste n° 18) le mariage passé le 25 juin 1426 entre Anthonie des Gardies, fille de Guiraud des Gardies, damoiseau, du château de Fontarèches (*nobilem Anthoniam de Gardiis filiam nobilis Guiraudi de Gardiis domicelli castri de Fonte-Erecto diocesis Uticensi*) et Guy de Beauvoir du Roure, fils de Guillaume de Beauvoir (*nobilem virum Guigonem de Bellovisu domicellum Domini Castri del Roure parochia Sancta Petri de Prevencheris diocesis Mimatensis, cumdominus que castrorum de Guarda-Garini et de Plano-Campo dicti Mimatensis diocesis*). Le Grand Dictionnaire Historique de Moréri dit qu'Anthonie des Gardies était "la fille et héritière de Sibylle de Guilaferet laquelle lui porta plusieurs terres et seigneuries ...". Précisons que ce mariage fut béni dans l'église de Fontarèches par Pierre Soybert, en qualité évêque de Saint Papoul (Aude) et non d'Uzès où il n'avait guère siégé, son élection ayant été cassée peu après la bulle de confirmation du pape Martin V (du 28 janvier 1426) ... Outre Doladilhe, notaire de Génolhac, le contrat fut reçu par Jean Servier, *Serverii*, souvent cité mais dont les actes ont malheureusement disparu.

Concessions royales

⁽¹⁸⁾ Alaix de Guillafred, fille de Pierre, coseigneuresse du château de Saint-Brès avait épousé Pierre de Deaux, sieur de Blauzac. Les actes féodaux montrent que cette coseigneurie concerne aussi Sibille et Jean de Guillafred dit de Deaux.

Un sac de peau contient les douze concessions faites par le roi Jean concernant les franchises des baronnies de Grizac, Saint Privat de Vallongue et Verfeuil (château situé au col du Coudoulou, près de Chamborigaud) avec les confirmations des rois jusqu'à présent.

Il s'agit d'un ensemble de "terres franches", par conséquent nobles, répandues sur 18 paroisses du Languedoc et du Gévaudan et qui jouissaient d'un privilège d'immunité de charges royales. Jean II le Bon, roi de France en 1350, le conféra à perpétuité en faveur de 200 feux relevant des Grimoard par lettres patentes données à Villeneuve lès Avignon, le 16 mai 1363, à Guilhem II Grimoard (*Guillermo Grimoardi*), alors presque centenaire (puisqu'il mourra à cet âge le 16 octobre 1366). Ces lettres furent confirmées par Charles V le 8 juillet 1366 puis par ses successeurs, soit en tout onze confirmations royales de ces privilèges, données entre Charles V et Louis XIII ; elles figurent dans l'ouvrage de l'abbé Albanès (voir Sources). Mais les choses se compliquent pour nous dans la mesure où manquent celles de François 1er et de Henri IV - et où elles concernent aussi les Grimoard de Tubières, barons de Verfeuil, dont les droits remontent au mariage, en 1393, de Marguerite de Grimoard avec Jean de Gozon... Quoi qu'il en soit, nous avons retrouvé la trace de celle de Henri IV dans les archives de Montpellier (AD 34, B 30) mais il y aurait carence de documentation pour celle de François 1er.

L'insigne privilège accordé par le roi Jean est fort rare ; soixante-six ans plus tard, on en trouve un autre exemple : le 31 juillet 1429, le roi Charles VII, de Château Thierry, en confère le bénéfice aux habitants de Domrémy parce qu'ils ont vu naître Jeanne d'Arc et l'ont soutenue dans sa mission libératrice.

Selon Moréri, le roi Jean pénétré de sentiments de reconnaissance pour les services qu'Urbain V lui avait rendus soit durant son emprisonnement en Angleterre, soit pour les impositions et aliénations des biens d'Église qu'il avait permises pour fournir à sa rançon, l'étant allé visiter à Avignon lui offrit de grands biens pour son père, ce que le pape refusa, disant que son père était assez riche et assez puissant pour se passer de ses bienfaits ; le roi néanmoins affranchit à sa considération les vassaux, sujets et ressortissants des terres et seigneuries du père de ce pape, pour lui et ses successeurs à perpétuité, de tailles, subventions, impositions, subsides, et généralement de toutes charges.

- On inventorie encore un grand sac des [*Tiltres & recognoissances de*] **Bane** Saint André provenus des échanges avec Madame de Joyeuse.

Droits et devoirs seigneuriaux

S'ouvre maintenant une longue série de terriers de reconnaissances, à commencer par Saint Brès. Comme pour Robiac, Rochesadoulle, Saint Ambroix, etc., nous connaissons les devoirs féodaux des comtes du Roure puisqu'ils figurent dans les reconnaissances passées à l'évêque d'Uzès en 1608, puis en 1640 par-devant le notaire Chabert ; par exemple :

◇ 22 mai 1608 : *Homage contenant reconnaissance et desnombremant de fiefz* fait par Jacques de Grimoard, comte du Roure, baron de Grizac etc. ; on n'y parle que des censives ; l'acte est passé à Saint Ambroix, maison de Jehan de Ginhoux, *sieur de Boucz bailhe du sieur evesque*, en présence de Justin de Mirmand, *juge dud sieur compte*, par-devant Jean Chastanier, notaire de Saint Ambroix (AD 30, 2 E 51 276).

◇ 22 mai 1608 : *Reconnaissance et homage* fait par le même de diverses juridictions et du château de Saint Brest. L'acte dit notamment qu'il veut et qu'il est tenu de rendre *ledit chateau faire vaillance de guerre avec les hommes dudit chateau aux depens dud sieur eveque et faire chevaucher avec les hommes dud chateau, rendre led chateau à la requisition dud seigneur, qui dit est en temps de guerre, pour le service dud sieur eveque, excepte contre le roi et la guerre finie, led. sieur sera tenu de le lui rendre en la forme et sans diminution ni detrimment, comme le lui aura été baillé ; promet d'envoyer procureur pour prendre possession dud. chateau et fourteresse d icellui, en signe d'investiture, et en signe de ce mettre la baniere et armes dud. sieur, lequel procureur aura pouvoir & puissance prendre les clefs des chateau et fourteresse dud St Brest et après les rendre aud reconnoissant, reprenant sus dit ensuite faire crier et proclamer à haute voix dans ladite fourteresse St Bres pour le sieur eveque d'Uzès ; acte passé au même endroit, par-devant Maurice Boyer, notaire royal (AD 30, G 1633).*

Quant aux droits seigneuriaux, les actes les plus anciens remontent (ici) à 1325 et 1377. On se contentera de citer ceux qui nous touchent de plus près : *Ung terier de recognoissances pour Bane faites a noble Claude de Beauvoir Seigneur du Roure en l annee mil cinq cens vingt deux receues par de Coyras notaire ... autre sac intitulle sur son cartel Navés Les Vans Chambonnas Instrumentz de recognoissances ... Autre terier de recognoissances pour le mandemant de Bane les Vans Chambonás Marvignes & autres lieux de l annee mil cinq cens quinze au proffict de noble Anthoine de Beauvoir seigneur du Roure receue par de Coyrac notaire ... Ung terier de recognoissances [de] Bane etc. tirées de divers notaires expédié par Bertrand Reynaud notaire (: de Saint Ambroix à la fin du XVIe s.) ... Ung terier de recognoissances consernant Naves St Ambrois St Florans receues par de Pobio (: de Podio, du Puy) notaire Fustier Reynaud Mirmand La Vye Compang de Coirassio notaires.*

**
*

Le jeudi 4 août, il reste à inventorier certains meubles que le défunt avait dans ses **maisons de Saint André de Cruzières et Robiac** : ils consistent en lits, tables, armoires, coffres, caisses et “vaisselle vinaire”. Nous sommes toujours à Banne et le régent de la comté du Roure - ici présent - déclare vouloir s’en charger, à titre de rentier du domaine de Saint André. La dame comtesse veut agir de même pour la maison de Robiac, puisqu’elle se trouve en possession d’un rôle de ces meubles.

Descendus ensuite aux (immenses) *escuryes*, nous n’y trouvons qu’un cheval *estant poil rouge* appartenant au feu comte.

Notre “verbal” se termine par l’inventaire de deux pièces (d’archives) trouvées *dans le cabinet dud deffunt quy est au bout de la petite salle* (du troisième niveau) : son testament, cité au début de cet article, et l’extrait du testament d’Urbaine de Grimoard de l’an 1530 ; Urbaine est son arrière-grand-mère.

Rappelons que Guillaume de Beauvoir, seigneur du Roure, épouse en 1478 l’arrière-petite-nièce du pape Urbain V, Urbaine de Grimoard de Grisac. Urbaine est la fille d’Antoine de Grimoard, fils de Pierre de Grimoard et petit-fils d’Étienne de Grimoard, frère du pape Urbain et du cardinal Anglic. Guillaume de Beauvoir testera en 1499. Le 17 juin 1493, à l’issue du procès en succession de sa sœur aînée Isabelle, Urbaine centralise pour un temps, par transaction-partage arrêtée par le parlement de Toulouse, presque tous les domaines des Grimoard. Cependant elle doit bientôt (en 1495 ou 1501) céder à Dauphine de Gozon, épouse d’Amalric de Tubières, une partie des biens de la succession réputée personnelle du cardinal Anglic - dont la moitié de Grisac - conservant toutefois l’autre moitié - c’est-à-dire les plus anciens domaines des Grimoard - dans la famille de son époux. Ce qu’elle fait par son testament du 4 octobre 1530, en instituant héritier son fils Claude de Beauvoir, seigneur du Roure, à la charge et condition de porter les noms et les armes de la maison des Grizac (*Claude Compaing, notaire des Vans*).

Vie quotidienne du feu comte du Roure

Jacques Grimoard de Beauvoir est omniprésent dans les registres des Duvillar, notaires aux mandements de Castillon de Courry et Bayard (Villefort), dans lesquels nous pouvons suivre tous ses faits et gestes. Nous y trouvons également l’arrentement de son moulin de la Liquière à Saint Brès ⁽¹⁹⁾ et de ses charbonnières situées à Saint Florent, au terroir du Viala (Robiac) ou au mandement de Rochesadoulle, que les notaires appellent aussi *ses baulmes sive mines de charbon de pierre*. Voici un acte tout à fait caractéristique, écrit à l’occasion d’une banale quittance consentie le 20 avril 1608 : ... *A este present en personne puissant seigneur messire Jacques Grimoard de Beauvoir chevallier de l ordre du roy comte du Roure & Monlor baron de Grisac Bellegarde Banne Seigneur de Saint Bres Saint André St Florens Les Vans Courry Malbos & mandement de Castilhon Lequel Comme heritier avec benefice d invantaire de noble Claude de Beauvoir seigneur des Vans & dud Saint André a*

⁽¹⁹⁾ Pierre de Guillafred était l’un des pariers de ce moulin bladier et drapier *destruict et ruyne* lorsque, le 22 mai 1362, on s’inquiéta de le reconstruire après une grave inondation de la Cèze. Il fut notamment décidé de poser quatre gros *trabes* (tirants) traversant les murailles, avec pacte que l’entrepreneur jouirait des revenus du moulin de la Liquière pendant les 6 ans suivant sa réédification, à condition de laisser les tirants et les moulins en *bon et deub estat*.

confesse avoir heu & receu etc. ... fait & recitte au Molinas (: paroisse de Robiac) dans la maison dud seigneur. Et il signe Le Roure. Nous le découvrons ici sous un aspect vivant, certes un peu pompeux mais propre à compenser la sècheresse de notre inventaire. Les affaires qu'il traitait avec l'apothicaire Lahondes remontent à l'époque de son oncle Claude de Beauvoir - le seigneur des Vans et de Saint André de Cruzières - comme l'indique une "quittance respective" du 6 août 1605 passée au château de Banne ; elle mentionne la somme de 300 livres, en laquelle led Laondes se treuve obligé debiteur & redevable aud feu seigneur des Vans a raison [et] pour le cotenu en l obligation portant compte final entre eulx passe receu & retenu comme ont dict par me Faget notaire de lad ville des Vans en sa datte, somme en partie compensée au moien des fornitures que pour luy led Laondes auroit faictes en diverses fois jusques au jour d huy. Tous ces comptes sont méticuleusement tenus, dressés, arrêtés et signés de leur main.

Quelques mots sur l'héritier

Au milieu du cahier d'inventaire est inséré un double feuillet : la procuration faite le 22 août 1639 par *messire Sipion de Grimoard de Beauvoir comte du Roure baron des baronies de Grisac Verfuel & autres places* au château de Barjac, par-devant Benjamin Chabert, notaire royal de Saint Ambroix afin de n'accepter l'héritage de son père que sous bénéfice d'inventaire.

Scipion se qualifiera dans un acte de 1641 de "haut et puissant seigneur, Messire Scipion de Grimoard de Beauvoir comte du Roure, maître de camp de deux régiments, l'un de cavalerie et l'autre d'infanterie ès-armées du Roy, baron de Grisac, Verfuel, Bellegarde-Randon, de Barjac etc. etc.". Cependant la plupart de ces fiefs ne lui appartiennent plus et cette nomenclature ne peut que rappeler des souvenirs car la famille de Leyris avait, depuis le XVI^e siècle, acquis successivement les fiefs des Grimoard.

Terminons avec quelques notes biographiques sur Scipion, "fils unique" du défunt mais, pour nous, son puîné et l'un de ses onze enfants. Neveu par alliance du maréchal d'Ornano, gouverneur de Gaston d'Orléans, il fut élevé avec ce jeune prince, dont il devint, plus tard, chambellan. Il parut, fort jeune, au siège de la Rochelle. Entraîné, en 1632, dans le parti de Gaston d'Orléans et, par là, dans la rébellion du duc de Montmorency, il revint rapidement dans le devoir. Son frère aîné, Louis, qui avait tenu également le parti d'Orléans, avait été autorisé à lever un régiment d'infanterie à son nom pour participer à l'expédition de son parent Charles 1^{er} de Créquy en Italie ; Scipion obtint une compagnie dans cette unité. Il servit au siège de Valenza et, son frère Louis ayant été tué, le 23 juillet 1635, dans cette opération, obtint son régiment le 17 janvier 1636. Il se signala à la victoire de Montbaldon remportée, le 8 septembre 1637, sur le marquis de Leganez. Scipion leva un régiment de cavalerie le 24 janvier 1638 et le commanda le 17 mars, au secours de Brema, où le maréchal de Créquy fut tué. Il passa ensuite sous les ordres de la Mothe Houdancourt, puis de Turenne, qui appréciaient fort sa conduite à la prise de Chivas, à la levée du siège de Turin par Leganez, à la prise de Quiero, au ravitaillement de Casal, enfin au combat de cavalerie devant Quiero, le tout en 1639 ; à l'engagement devant Casal, à l'attaque des retranchements devant Turin et à la prise de la ville en 1640. Il demeura encore au Piémont sous le comte d'Harcourt, se démit de son régiment de cavalerie en janvier 1641, de celui d'infanterie en juillet suivant et rentra dans sa province. Sur résignation du comte de Tournon, il fut nommé grand bailli du Vivarais le 10 décembre 1644 puis créé maréchal de camp et conseiller d'État le 20 avril 1645 ...

C'est pour lui le début d'une nouvelle carrière prestigieuse mais aussi de somptuosités, comme nous le montre par exemple le mariage de sa fille Jacqueline avec le vicomte Armand de Polignac, le gouverneur du Puy. Le mariage se fit à Banne en 1658, *où tous les gentilshommes et dames de ce pays se trouvèrent. Il y eut beaucoup de réjouissance et de magnificence à cette noce. Mademoiselle de Grisac s'y faisant admirer dans son adresse à la danse ...* Saint Ambroix ne sera pas en reste, lui députant une personne pour lui faire compliment de la part de la communauté et lui faire présent d'une charge d'huile (: 16 cannes, chacune valant environ 10 litres) revenant à 52 livres, selon la délibération municipale du 11 janvier 1658.

Cette année-là aussi, Scipion perdra sa première épouse, Grésinde (ou Gersinde) de Baudan, *douce de toutes les grâces du corps et de l'esprit, pleine de mérite et de vertu*, morte en sa 34^e ou 35^e année. Il ne se remaria qu'en 1664 avec sa nièce Jacqueline de Borne, muni d'une dispense du pape Alexandre VII, Fabio Chigi (pape de 1655 à 1667), son lointain cousin, par ailleurs connu pour

soutenir les doctrines des jésuites.

Le Père Anselme dit que Scipion fut blessé en duel à Vienne en Autriche, en 1669, par le vicomte de Lestrangle, fils du marquis de Châteauneuf, lequel voulut se venger de ce que le comte du Roure avait fait arrêter en son château, puis enfermé son père dans la citadelle de Pont Saint Esprit. Scipion vint mourir à Paris le 18 janvier 1669, d'où son corps fut transporté pour être inhumé dans la chapelle de l'église de Banne.

On se souvient de Claude d'Hautefort, vicomte de Lestrangle, commandant en Vivarais pour *Monsieur* (frère du roi) et le duc de Montmorency (gouverneur de Languedoc) qui, en 1632, embrassa le parti de Gaston d'Orléans, prit les armes contre le service du roi, assiégea la ville de Tournon, s'en rendit maître et la fortifia. Le roi donna aussitôt ordre de l'arrêter ; il fut pris à Tournon et décapité à Pont Saint Esprit en août (ou le 6 septembre) 1632 ... Sa fille Marie d'Hautefort ⁽²⁰⁾ épousa, en 1638 (ou 1639), Charles de Saint Nectaire (dit Sennecterre), marquis de Châteauneuf.

Armes de la famille de Beauvoir du Roure

Le Dictionnaire généalogique, héraldique, etc. de La Chesnaye Desbois les décrit ainsi : *Parti, de deux, coupé d'un en six quartiers : au 1er d'azur, au chêne d'or, les branches en double sautoir* (qui est du Roure) ; *au 2e d'or, au lion de vair couronné d'azur* (qui est de Montlaur) ; *au 3e de gueules, au chef emmanché d'or de trois pièces* (qui est de Grimoard) ; *au 4e d'or, à deux léopards d'azur passant l'un sur l'autre* (qui est de Maubec) ; *au 5e d'argent, à la tour de gueules, alias d'azur, à la tour d'argent* (qui est de Gévaudan ancien) ; *au 6e de sable, au lion d'argent, à la bordure engrelée du même* (qui est de Beauvoir).

Une représentation en couleurs de ces armes figure sur le dépliant touristique du Château des Roure à La Bastide de Virac ...

Nos sources

Office de tourisme de Barjac - *Barjac en Uzège* par l'abbé Paul-Jean ROUX - *Journal de Jacques de Beauvoir du Roure* par G. PAYSAN - *Histoire de la noblesse du Vivarais ...*, vol. II par le vicomte Louis TARDY de MONTRAVEL (contient un certain nombre d'erreurs) - ce que dit le *Dictionnaire* de MORERI, t. V, p. 384 n'est souvent pas digne de foi - *Armorial du Vivarais - Armorial de Languedoc* t. I, notice 484 - Les papiers du présent inventaire - extraits du Fonds Canaud de Gravières - *Dictionnaire de biographie française*, t. XII pour la biographie de "Scipion de Beauvoir de Grisac" - *Armorial de 1696 - Le pays des Vans*, t. II : 'La paroisse de Naves aux alentours de 1600' par Jacques SCHNETZLER - Autres textes de cet auteur - *Revue du Vivarais*, t. LXXXVI, n° 2 et 3 : 'Le testament de Claude de Beauvoir du Roure seigneur des Vans (16 février 1604)' par Henri de FAGET de CASTELJAU - *Banne, les seigneurs* par Christian TARDIEU.

Sur la famille du pape Grimoard : *Recherches sur la famille de Grimoard ...* par l'abbé J.-H. ALBANES - *Les vallées des papes d'Avignon* par François de RAMEL - *Le Lien des Chercheurs Cévenols* n° 100, fascicule n° 2.

Transaction concernant Urbaine de Grimoard : original latin reçu par le notaire Bernard Odilon (AD 30, 2 E 1 788) et analyse en français dans le t. IV de l'Inventaire de la série E des AD 30 par Édouard BLIGNY-BONDURAND (E 1197).

Inventaire : AD 30, 2 B 65 (*Ancien dépôt de la Cour d'appel, année 1639*) - *VIe volume de Notes démographiques* du Dr Albert PUECH (AD 30, 85 J 298) - *Banne ... au passé simple* par R. ÉVESQUE et autres pour la citation de Fabrégat.

Commentaires sur les papiers : *St Ambroix ... pendant la période de l'Édit de Nantes* (thèse de doctorat) par Gabriel LIOTARD et Mairie de Saint-Ambroix : *Inventaire des parchemins français et latins* (et papiers annexés) - Nos recherches aux AD 30, notamment dans les séries 2 E et G pour les reconnaissances à l'évêque d'Uzès de 1608 et 1640 et dans 1 J 445 pour celles faites au comte de Beauvoir du Roure, ou à ses prédécesseurs seigneurs de St Brès, de 1279 à 1560 - *Le prieuré de Bonnevaux* par Auguste VIDAL pour le chevalier Pierre de Guillafréd - Nos recherches sur la maison dite "de Blauzac" à Saint-Ambroix - *Bulletin du comité de l'Art chrétien*, t. IV

⁽²⁰⁾ Qu'il ne pas confondre avec son homonyme, future duchesse de Schomberg (1616-1691) et maîtresse platonique de Louis XIII de 1630 à mai 1635.

(1887-1890) pour le mariage d'Antoinette des Gardies et l'épiscopat de Pierre Soybert (sur ce dernier, également L.C.C. , H.S. 46, item 257) - Monographie manuscrite sur *Le château de Verfeuil* par M. ANDRE, archiviste de Mende, 1883 (AD 30 , 1 F 25) etc.

Comptabilité de l'intendance de la seigneurie de Barjac, période 1755-1789 (AD 30, E 55 à 115) ; un certain nombre de pièces concerne des travaux effectués au château de Banne ou évoquent des événements importants tels l'incendie occasionné de nuit par la foudre à la grande tour (fin octobre 1772 ; quittance des réparations en septembre 1773).

Un portrait de Scipion de Grimoard figure dans *Banne ... au passé simple*, p. 35 (sans préciser où il se trouve).

Signalons pour finir les divergences de dates et autres rencontres chez nombre d'auteurs ; nous espérons avoir fait avancer les débats après nous être posé bien des questions sur la fiabilité des sources. Ainsi, par exemple, avons-nous écrit "janvier 1601" à propos du mariage de Jacques du Roure avec Gabrielle de Sautel, faute d'avoir pu décider entre le 4 (*Journal de Jacques de Beauvoir du Roure*) et le 20 janvier (*Armorial de Languedoc*) ; mêmes doutes concernant l'acte d'échange de Pierre de Guillafred, cité deux fois, avec des variantes jusque dans la date : 1352 et 1353, dans *Le prieuré de Bonnevaux*, pp. 137 et 142, etc. Cependant lorsqu'il s'est agi de reconnaissances faites à l'évêque d'Uzès le 22 mai 1608, nous avons fidèlement rapporté ce que nous avons lu dans nos sources, malgré des erreurs à priori évidentes : l'acte du notaire Chastanier a pour témoin Anthoine de Maurin seigneur de Larque (*ce qui est correct*) et celui du notaire Boyer "Antoine de Maron sir de Largut" (*erroné*), sans doute par association avec Jacques Marron docteur ez droits (*exact*), autre témoin ; cet acte fut pourtant collationné le 26 août 1788 par Pierre Paul Champetier de Ribes, avocat et archiviste de l'évêché d'Uzès ...
